

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêts. Pour en savoir plus sur la protection de vos données et paramétrer les cookies, [cliquez ici](#).

[ACCUEIL INFO](#)[EMISSIONS](#)[SUISSE](#)

Suisse Publié le 25 juin 2015 - Modifié le 25 juin 2015

La génération des années 2000 appelée à lutter contre le racisme



La génération des années 2000 appelée à lutter contre le racisme Le 12h30 / 4 min. / le 25 juin 2015

Internet et les réseaux sociaux sont devenus un vecteur de propos racistes et discriminatoires. Une campagne nationale ciblant la génération "Z", née dans les années 2000, a été lancée jeudi.

Internet, Twitter, Facebook et autres blogues et plateformes ne sont pas des zones de non-droit. L'incitation à la haine et la discrimination raciale y sont aussi interdites, a expliqué la présidente de la Commission fédérale contre le racisme

Martine Brunshawig-Graf devant la presse. "La dignité humaine ne peut être bafouée sous couvert de la liberté d'expression", a-t-elle ajouté.

Un site dédié à cette campagne

Lancée à l'occasion des 20 ans de la norme pénale antiraciste, la campagne intitulée "Une Suisse à nos couleurs" sera menée pendant six mois avec pour support une page web. Les participants pourront, via des textes, des images et des films, montrer à quel point la Suisse est diverse.

Le conseiller fédéral Alain Berset a participé au lancement de la campagne. "La cohésion sociale ne tombe pas du ciel", a-t-il rappelé. L'école publique, le marché du travail, la sécurité sociale, la culture, les associations sont autant de moteurs d'intégration.

ats/jzim

La marge de manoeuvre de la norme antiraciste

Contrairement aux craintes des opposants, la norme pénale, acceptée en septembre 1994 par 54,6% des Suisses, n'a pas entravé outre mesure la liberté d'opinion ni le débat politique, selon Martine Brunshawig-Graf.

Sur 665 cas jugés, 337 ont débouché sur une condamnation. Dans une seule affaire, la prison a été prononcée. Mais la peine n'a pas été appliquée, la personne ayant quitté le Suisse.

A consulter également



La norme pénale contre le racisme fête ses 20 ans

Suisse

31 décembre 2014



Les commentaires racistes sur les réseaux sociaux inquiètent à Berne

Suisse

3 août 2014

[A propos](#)

[Contact](#)

[Conditions générales](#)

[Charte de confiance](#)

[Emplois](#)

[Espace presse](#)

[Réseaux sociaux](#)